

Etat de la pêche au Sud du Lac Maï-Ndombe

Bongeba C.¹, Micha J.C.²

(1) Ecole Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et territoires tropicaux (ERAIFT/UNESCO), B.P : 15 373 Kinshasa, R.D.Congo / e-mail : bongeba@live.fr

(2) Unité de Recherche en Biologie Environnementale (URBE), Université de Namur (FUNDP), rue de Bruxelles, 61 B-5000 Namur, Belgique

Résumé

Le présent article analyse l'état de la pêche au lac Maï-Ndombe de manière à ressortir les points positifs et négatifs pouvant permettre aux différents acteurs intervenant dans le secteur d'obtenir les informations nécessaires qui serviront à une éventuelle amélioration de ce circuit économique.

La pêche au lac Maï-Ndombe, en pleine forêt tropicale humide, est en voie d'être légiférée par le Code de Pêche et de l'Aquaculture en RDC, document préparé par la FAO en 2010 (en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale) ainsi que par le Vade-Mecum de pêche mis en place par le gouvernement provincial du Bandundu. La pratique de la pêche au lac Maï-Ndombe est faite par les hommes compte tenu des conditions écologiques du lac et des efforts physiques à déployer pendant l'exercice du métier. Les

femmes s'occupent plus du travail de transformation après la capture et font l'écopage pendant la saison sèche.

La carence de la politique de l'Etat en matière de pêche sur le terrain fait que le secteur est sinistré. Le transport de poissons se fait généralement par bateaux privés suite à l'absence de bateaux de la Société Commerciale des Transports et de Ports (SCTP) pour le transport des produits. La consommation du poisson frais est très faible dans les zones de distribution, vu son coût élevé, bien supérieur à celui du poisson congelé importé qui n'arrive toutefois pas facilement en bon état dans les coins reculés. Toutefois, l'Etat, comme les provinces, réfléchissent à une réorganisation de la filière via une cogestion avec les parties prenantes et on peut espérer que la situation de la pêche va enfin s'améliorer dans les années à venir .

Mots clés : pêche, conditions écologiques, carence de la politique, secteur sinistrés, faible consommation, réorganisation de la filière, cogestion.

Abstract

This article analyzes the state of the Mai-Ndombe fishery so highlight the positives and negatives elements which can enable different actors in the sector to obtain the necessary information to be used in a possible improvement of the economic cycle.

Fishing Mai-Ndombe, located in tropical rain forest, is currently legislated by the code of fisheries and aquaculture in the DRC (prepared by FAO, 2010) and the Vade-Mecum of fishing established by the Provincial Government of Bandundu. The practice of Maï-Ndombe fishing is made by men given the ecological conditions of the lake and physical effort to deploy for the exercise of the profession.

Women are processing fish after the capture and are scooping during the dry season.

The lack of state policy in the field of fisheries made that fish transport is done usually by private boats due to the unwillingness of the SCTP vessels for the transport of goods. Consumption of fresh fish is very low in these areas for the simple reason that the cost of imported frozen fish is much lower than that of locally caught fish.

However, the State, as the Provinces are considering a reorganization of the sector through a joint management with stakeholders and it is hoped that the fishing state will finally improve in the coming years.

Keywords : fishing, ecological conditions, bad policy, sector is damaged, low power consumption., reorganization of the sector, joint management.

1. Introduction

La RDC, l'un des pays les plus vastes de l'Afrique, dispose de potentialités énormes en ressources naturelles « près de 65 millions d'habitants sur un vaste territoire de 2 375 000 km², 80 millions d'hectares de terres arables, avec un réseau hydrographique dense, un climat varié favorable à une agriculture diversifiée, etc. » (10). Avec ses nombreux plans d'eau d'une superficie de 86 000 km², soit 3,5% du territoire national (18), caractérisé par la présence de l'un des fleuves des plus puissants du monde, la RDC bénéficie d'une faune ichtyologique remarquable regroupée dans une quarantaine de familles qui comptent environ 1.000 espèces, dont 63% seraient dans les eaux des grands lacs de l'Est (Tanganyika, Edouard et Kivu), 28% dans le système fluvial, 8% dans les lacs de dépression et ceux de retenue du Katanga, 1% dans les eaux maritimes de la côte atlantique (11).

Malgré cet énorme potentiel, le pays réserve très peu de place à la pêche dans la réflexion sur les questions de contribution socio- économique. Et pourtant, la pêche peut jouer un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois, la viabilité sociale et le financement du budget de l'Etat par sa contribution au PIB.

L'absence de politique gouvernementale en matière de pêche toutefois résolue depuis l'adoption récente du nouveau document de Politique Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture en 2012 ; la non application des lois sur la pêche ainsi que la croissance démographique de plus 3%/an (14) que connaît le pays en général et le district de Maï-Ndombe en particulier accentuent la pression sur les ressources halieutiques. Ceci conduit non seulement à la destruction des écosystèmes aquatiques, mais également à l'extinction de certaines espèces.

2. Matériel et Méthodes

2.1. Milieu d'étude

Le lac Maï-Ndombe, localisé en pleine forêt tropicale humide, est administrativement situé dans le district de Maï-Ndombe (figure 1), l'un des quatre districts que compte aujourd'hui la province de Bandundu (district des Plateaux, district de Kwango et de Kwilu). La superficie du lac Maï-Ndombe est de 2 300 km² et se situe géographiquement à une latitude Sud de 1° et 30', et une longitude Est de 18° et 19'.

Le lac et ses affluents appartiennent au système hydrographique de la cuvette centrale congolaise. Cette dernière est une vaste dépression de 7 500 km². Avec une longueur d'environ 120 km et une largeur de 50 km. Le lac est approvisionné par ses affluents dont les plus importants sont : Lobeke, Lokoro, Mbalenzala, Mpatabbalu, Bolongoosongo, Bolongoolule, Bolongomboo, Bowele, Botwala, Mpokote, Mpongoboli, Nkolé et Nzalenkanda (22).

2.2. Méthode de collecte des données

La collecte des données de terrain a été basée sur un échantillon de plus de 100 personnes dans la ville d'Inongo, la grande pêcherie de Bolondo et autres villages le long du lac. Outre la revue de la littérature, les techniques utilisées pour la récolte des données sont entre autres la discussion en dynamique de groupe ainsi que l'enquête sur questionnaire auprès de la population riveraine. Dans chaque contrée, l'échantillon des pêcheurs et ménages à interroger était tiré de manière aléatoire et systématique sur base du plan du village en tenant compte de la distance entre des maisons habitées dans le village.

3. Résultats

3.1. Cadre législatif de la pêche

Le district du Maï-Ndombe est régi par la législation congolaise conformément à la constitution et la juridiction du pays. Son régime hydrographique se réfère au décret royal du 21 avril 1937 portant sur la réglementation de la pêche au Congo belge de l'époque. La caducité de ce code qui paraît vieux et non adapté aux réalités actuelles a conduit à l'élaboration par le gouvernement d'un nouveau document (adoption en cours par l'Assemblée Nationale) intitulé code de pêche et de l'aquaculture en RDC (document préparé par la FAO en 2010). Cela en vue de doter le pays d'un document juridique digne et adapté aux réalités actuelles pour une meilleure juridiction de ce secteur.

Ce code prévoit dans le contenu de son deuxième titre, dans son chapitre 2 des dispositions relatives à la création des organes de gestion concertée entre le ministère en charge de la pêche et les différents acteurs intervenant dans le secteur. Cela doit se matérialiser par la mise en place au niveau national d'un comité consultatif de la pêche qui aura la tâche de donner les avis nécessaires sur les questions relatives à la pêche et à l'aquaculture que lui soumet le ministre.

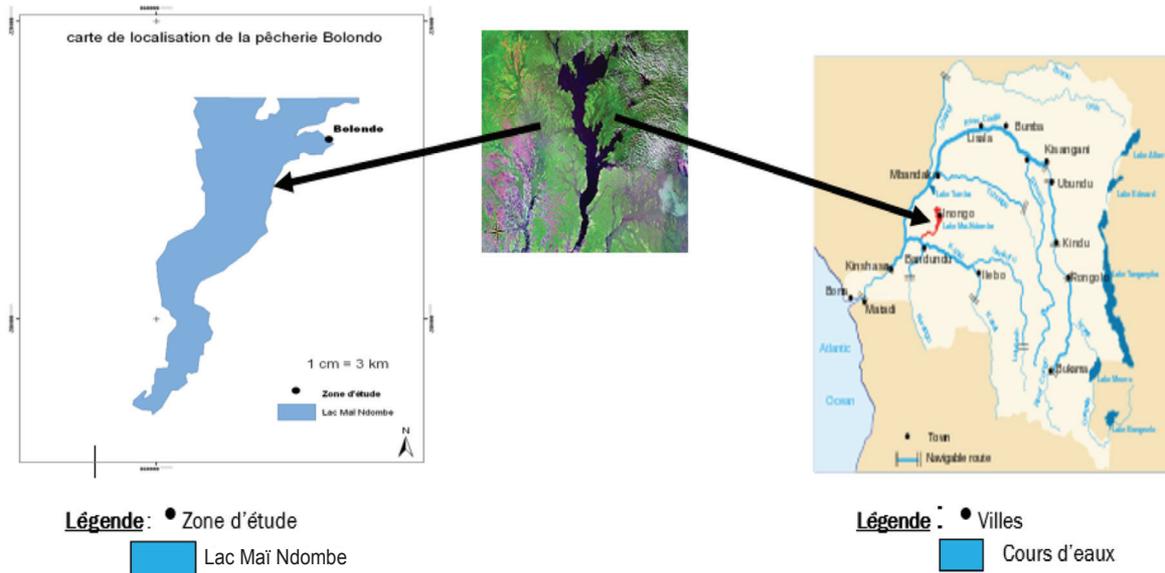


Figure 1 : Vue satellitaire (centre) du lac Maï-Ndombe, localisation dans le bassin du Congo (droite) et lac au sud d'Inongo (gauche)

Sur le plan provincial la loi prévoit toujours, dans le chapitre 2 du titre 2 du code de travail, la mise en place des comités locaux de la pêche et de l'aquaculture dans chaque province qui auront pour charge de donner des avis sur les questions relatives à la pêche et à l'aquaculture soumises par les autorités décentralisées, ou présenter à ces institutions des requêtes concernant la pêche et l'aquaculture dans le ressort de leur localité. Il est à noter que la composition de ces institutions se fera dans une approche participative en impliquant les différentes parties prenantes intervenant dans le secteur de la pêche.

En outre, dans l'objectif de réorganiser la pêche au niveau de la province les ministères provinciaux du Bandundu (Agriculture, Environnement, et Justice) en partenariat avec les ONGS locales et un organisme d'aide bilatérale, l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE) œuvrant dans ce domaine ont mis en place un Vade Mecum de la pêche. Ce document servira pour la province de guide dans la réglementation de l'activité de pêche sur l'ensemble de son réseau hydrographique. Ce document comme le code de la pêche et de l'aquaculture prévoit des dispositions relatives à la cogestion des ressources halieutiques de la province. Cela en vue de rendre possible la gestion durable de ces ressources à tous les niveaux et pour toutes les couches de la population. Bien que

déjà élaboré le document accuse des faiblesses dès sa conception suite à la non participation des chefs de rivières qui détiennent un pouvoir important sur ces dernières et au manque d'une étude scientifique approfondie devant aboutir à la mise en place d'un plan d'aménagement du lac et de ses affluents.

En réalité, l'impuissance de l'Etat dans l'organisation et la réglementation de la pêche sur l'ensemble de ses cours d'eaux fait de l'autorité coutumière l'organe effectif sur la gestion des ressources halieutiques du lac et de ses affluents. Ce pouvoir, seul encore acteur actif au Maï-Ndombe, réglemente et fait le suivi de l'activité de pêche à travers ses lois. Cette réglementation bien que limitée interdit jusqu'à nos jours la pratique de la pêche nocturne ainsi que la pêche par empoisonnement dans le lac et ses rivières. Ceci étant, chaque chef coutumier dans son village légifère la pratique de pêche sur l'espace auquel son autorité est reconnue.

3.2. Typologies de pêche

i. Période de pêche

La pêche au sud du Maï-Ndombe est pratiquée dans le lac et ses différents affluents selon la position géographique de chaque pêcherie. Les variations saisonnières influent sur la pêche de la région ce qui conduit à une classification des périodes suivantes :

- **La période M'Pela :** c'est une période défavorable

à la pêche qui va du mois d'octobre jusqu'au mois de janvier de l'année suivante ;

- **La période Elanga-moke** : c'est une petite saison de pêche qui couvre le mois de février et mi-mars ;
- **La période M'Pela muké** : période peu favorable à la pêche, qui couvre le mois d'avril jusqu'à mi-mai ;
- **La période Elanga-monene** : c'est la saison d'abondance qui va de mi-mai jusqu'au début septembre. Pendant cette période l'activité de pêche est rentable du fait qu'il y a étiage dans le lac et ses affluents.
- **La période Bolopolo** : c'est une période qui se présente vers la dernière semaine du mois de septembre et la première semaine du mois d'octobre. Elle est caractérisée par la remontée des eaux après les premières pluies. Pendant cette transition la pêche aux nasses est la technique la plus utilisée.

ii. Genre

Généralement la pêche au sud du lac Maï-Ndombe est pratiquée par les hommes. Les femmes et les enfants (moins de 15 ans), quant à eux font une sorte de pêche sportive (écopage) dans les marais du lac et ses rivières pendant la grande saison sèche.

iii. Types de pêche

Au sud du lac Maï-Ndombe, la pêche pratiquée est soit active ou passive selon la technique utilisée. La pêche active est celle qui exerce plus de pression sur le stock halieutique. Elle utilise comme techniques de pêche : les filets maillants trainants, les filets maillants tournants, le filet à épervier, les harpons. Par contre la pêche passive exerce moins de pression sur les ressources halieutiques. Les techniques utilisées pour cette dernière sont : les nasses, les filets maillants dormants, les filets dérivants de surface, la pêche à la ligne, la palangre, etc. La technique de pêche pratiquée dans la région est fonction du type d'espèce à capturer ainsi que du milieu biologique dans lequel vit l'espèce. Dans les zones profondes du lac et de ses affluents, les pêcheurs pratiquent la pêche aux filets maillants dormants, la pêche à la ligne ainsi que la pêche aux nasses. Par contre dans les zones moins profondes, les pêcheurs pratiquent la pêche à la senne (senne de plage et senne tournante), la pêche à l'épervier, la pêche aux moustiquaires ainsi que la pêche aux nasses pour certaines espèces (*Chrysichthys* spp). Il est à noter qu'à l'exception de la pêche à la senne (senne tournante et sennes de

plage) qui se pratique collectivement, les autres types de pêche sont individuels.

Selon la catégorie d'âge, les enfants de moins de 15 ans pratiquent la pêche à la ligne simple, la pêche aux moustiquaires ainsi que l'écopage dans la mesure où ces techniques n'exigent pas trop d'effort de la part du pêcheur. Les adolescents de plus de 15 ans utilisent toutes les techniques de pêche exceptée les nasses. Les hommes adultes, quant à eux, utilisent toutes les techniques de pêche à l'exception de l'écopage qui est réservé aux femmes adultes.

iv. Techniques et engins de pêche (15)

La complexité écologique du lac et de ses affluents ainsi que les caractéristiques de chaque poisson nécessitent l'utilisation d'engins très variés pour la pêche selon le milieu et le type des poissons à capturer. Ceci nécessite de mobiliser des moyens humains et financiers pour l'acquisition et l'utilisation des équipements. La classification des engins est la suivante :

A. Les lignes (Ndobó) : C'est un engin composé d'un fil à nylon de longueur variée de 0,5 à 1,5 m et d'un hameçon adapté à l'espèce que l'on veut capturer. Les hameçons utilisés sont de plusieurs dimensions selon la taille du poisson (n°1 au n°18). Parmi les lignes utilisées nous avons :

- La palangre dormante (Epanza)
- La ligne de fond (Basoko)
- La ligne à main
- La ligne avec gaules (Malenge)

B. Les nasses (Bisakwa) : De manière générale, la pêche à nasse dans le lac Maï-Ndombe est une technique utilisée par les vieux et sages du village. Elles sont tressées à partir de fils de raphia, de bambou et de lianes tirés de la forêt. C'est une technique qui est souvent utilisée pendant la saison morte appelée «Bolopolo» (période de la remonté d'eau). Plusieurs sortes des nasses sont utilisées selon les types d'espèces à capturer.

C. Les claies (pendant la saison sèche) :

- **Écopage** : c'est une technique de pêche utilisée uniquement par les femmes et les enfants (moins de 15 ans). Elle consiste à placer un barrage en natte (bambou) dans les marais de manière à les vider et récupérer les poissons et crustacés emprisonnés.
- **Monzoo** : ce sont des barrages en nattes (bambou) qui encerclent les rives herbeuses suspectées refuge de poissons de manière à les capturer après avoir

dégagé la zone des herbes. Elle se pratique comme l'écopage pendant la période d'étiage.

- **L'épuisette** : c'est un engin cylindrique monté à base de lianes (bambou) et des tamis (kiyongela) soutenu par une canne de 1 à 1,5 m de hauteur. Les pêcheurs s'en servent souvent pour la pêche aux crevettes et aux poissons de petite taille. Cette technique bien que prohibée par la loi est encore en pratique dans plusieurs villages du Maï-Ndombe.

D. Les filets : L'utilisation des filets se fait sous plusieurs formes et est adapté à la taille des poissons. Parmi les types de filets utilisés nous avons :

- Le filet épervier ;
- Les filets maillants dont :
 - * Les filets maillants dormants (singa ya kolalisa) ;
 - * Les filets maillants dérivants ;
 - * Les filets maillants tournants (Likoso) ;
 - * Les filets maillants trainants (Pusi).

E. Harpons (Misiki) : c'est une technique qui permet la capture des poissons à la surface de l'eau. Elle sert aussi au sondage des milieux potentiellement riches en poisson.

F. Les moustiquaires : La pêche des fretins aujourd'hui se fait dans l'irrégularité totale suite à l'utilisation des moustiquaires imprégnées distribuées pendant la campagne de lutte contre le paludisme (photo 1). Cette pratique non seulement détruit des frayères mais contribue à la capture des alevins et des poissons immatures en croissance (photo 2). Comme constat, rien n'est sorti comme décision de la part des autorités étatiques et coutumières interdisant cette pratique qui met en péril l'ichtyofaune du lac et des rivières.

3.3. Organisation des pêcheurs

Les pêcheurs au Maï-Ndombe sont peu organisés. La création de quelques associations locales est une initiative propre de deux grands projets de pêche (Djamba ndjale du World Wildlife Fund et APEFE) œuvrant sur place. Bien que ces associations ne bénéficient d'aucun appui gouvernemental, les projets en place apportent aux pêcheurs un appui technique à travers les formations sur les techniques de pêche durable, l'utilisation de fours Chorkor beaucoup plus rationnelle pendant le fumage des poissons, l'utilisation du sel pour le poisson salé séché et la gestion des organisations locales de pêche. La création par ces projets de micro crédit permet d'appuyer ces associations et de financer les

pêcheurs dans l'achat d'équipement de pêche et de sel.

Par ailleurs, nous constatons l'absence quasi-totale du gouvernement dans l'appui des pêcheurs de la contrée. Le manque de regroupement des pêcheurs en fortes associations influent non seulement sur l'activité mais également sur le mode de vie de cette population. Cela rend difficile le développement et la modernisation de la pêche au lac Maï-Ndombe.

3.4. Conservation et commercialisation des poissons

A. La conservation des poissons frais

Les produits issus des pêches ne sont pour la plupart pas conservés suite au manque d'infrastructures de conservation. Le seul moyen de conservation des poissons vivants utilisé par le pêcheur est un outil de forme cylindrique tissé à base de liane «NSAKELA» qui sert à garder les poissons capturés dans l'eau avant l'expédition au lieu de commercialisation. Cet outil sert de première technique de conservation pour des poissons tels que Clarias spp (Ngolo), et Parachana obscura (Mongusu) avant de les placer dans des fûts d'essence coupés en deux, remplis d'eau et couverts de bâche. Cette façon de conserver permet d'expédier les poissons vivants dans de grands centres de commercialisation (Kinshasa, Inongo, Kikwit, Bandundu ville, etc.).

B. La conservation par la transformation de poissons

Compte tenu de la distance qui sépare le lieu d'exploitation des centres importants de commercialisations ainsi que le manque de moyens de conservation des poissons frais, plus de 65 % des poissons capturés sont transformés selon deux procédés à savoir le fumage et le salage.

i. Fumage

Le fumage des poissons se fait généralement selon la taille des poissons capturés.

A.1. Fumoir en rondins : Cette méthode qui sert au fumage est utilisée souvent dans le campement pour les poissons de moyen et grand formats. Elle consiste à placer le fumoir à une hauteur de 1 m du sol soutenu par quatre piquets. Les poissons frais sont placés sur la première étagère d'une forme rectangulaire et recouvert de feuilles de palmier pour rabattre la fumée.



Photo 1: Filet à moustiquaire utilisé comme senne



Photo 2: Bassin rempli d'alevins de toutes espèces

A.2. Fumoir simple : C'est une méthode qui sert au fumage de petits poissons. Cet instrument est souvent installé dans les domiciles des pêcheurs à une hauteur de 1 m du sol. Contrairement au fumoir en rondins le fumoir simple est alimenté au feu vif pendant plus de deux heures avant qu'il soit réduit à un feu doux dégageant une quantité énorme de fumée.

Généralement pour les deux méthodes la durée consacré au fumage est en moyenne de 5 jours et nécessite de la part du pêcheur et sa famille un temps important pour la récolte du bois et la surveillance des poissons pendant l'opération. La récolte du bois de fumage se fait généralement dans la forêt. Chaque pêcheur et sa famille cherchent à trouver les bois morts dans la forêt à utiliser pendant le fumage. L'explosion démographique ainsi que le besoin en grande quantité de bois pendant le fumage accentue la pression sur la forêt. La tendance actuelle de la population est de récupérer les bois coupés dans la forêt pendant le défrichage. Certains pêcheurs pendant la grande saison sèche se donnent la peine de couper le bois dans la forêt afin de le sécher et l'utiliser pour le fumage.

ii. Salage

Le salage des poissons au lac Maï-Ndombe est une technique moins utilisée. Seulement 30 % des pêcheurs recourent à cette méthode de conservation. La raison évoquée est le coût élevé de production à cause de la rareté et du prix de sel dans la contrée. C'est la raison pour laquelle le projet Ndjamba Djale du WWF avait notamment comme objectif cet approvisionnement en sel des pêcheurs. Le salage et le séchage de poissons se font généralement pendant trois jours avant d'obtenir le produit fini propre à la

consommation. Ces deux techniques non seulement servent à la conservation, mais permet aussi aux pêcheurs de maximiser les recettes.

iii. Emballage des poissons transformés

Après la transformation les poissons sont conditionnés dans les paniers, valises, carton et sac de plastique pour la vente. Les paniers et valises sont tissés à base des lianes (rotin) issues de la forêt.

C. Distribution et commercialisation des poissons

Compte tenu des graves difficultés du pays dans le domaine de transport, la distribution du poisson est très inégale. Ainsi la quasi-totalité de la production vendue se consomme à environ 60% à Kinshasa et environ 40% dans les villes proches du lieu d'exploitation. L'expédition de la production au grand centre de commercialisation se fait environ à 70 % en baleinière, 13 % par bateau d'une société forestière Sodefor vu la gratuité, 16 % par pirogues et 1 % par avion. Le circuit de commercialisation des poissons au lac Maï-Ndombe se subdivise en trois types de marché :

- Marché de gros qui centralise la production dans les campements et pêcheries
- Marché de demi gros qu'on retrouve dans les pêcheries et centres de commercialisation
- Marché de détail qu'on retrouve dans les villes et pêcheries.

Il faut noter que la désorganisation du secteur de la pêche et la faible production nationale du poisson a rendu le prix de poisson frais, fumé ou salé beaucoup plus élevé que celui des poissons marins congelés importés (chinchard ou mpiodi) dans le pays.

Tableau 1 - Analyse FFOM de la pêche au lac Maï-Ndombe

Analyse FFOM	Positifs	Négatifs
	Forces	Faiblesses
Internes	<ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité de poisson dans le lac et ses affluents - La maîtrise des techniques de pêches par les pêcheurs ; - La source importante de revenus et de protéines animales dans l'alimentation (sécurité alimentaire); 	<ul style="list-style-type: none"> - La prolifération des végétaux aquatiques par endroit; - La pollution des eaux par la population ; - La destruction de certains écosystèmes aquatiques; - L'insuffisance des infrastructures de base et d'équipements de pêche ; - Le manque de données statistiques fiables sur le potentiel halieutique, la quantité capturée, transformée ou commercialisée des poissons ; - L'insuffisance d'encadrement technique spécialisé dans le domaine de la pêche.
	Opportunités	Menaces
Externes	<ul style="list-style-type: none"> - La source financière pour la province à partir des exportations des différents produits dérivés du poisson frais ; - La présence de deux grands projets de pêche initiés par WWF et APEFE; - L'existence des marchés d'écoulement des produits dans d'autres provinces que celle du Bandundu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le manque des structures de micro crédit destinés au financement des pêcheurs ; - La faiblesse des services étatiques dans le contrôle et la surveillance des activités de pêche; - Le manque d'initiatives privées et d'investissements ; - L'inorganisation du circuit de commercialisation des produits de pêche; - L'augmentation des tracasseries fiscales; - Les difficultés d'acheminement du poisson liées aux difficultés de transport.

4. Discussion

La carence gouvernementale en matière de pêche, la désorganisation de ce secteur ainsi que la faiblesse institutionnelle des différents services étatiques en charge de la réglementation font que la loi sur la pêche est en fait inappliquée dans la région du lac Maï-Ndombe. Par conséquent, l'utilisation des intrants et techniques de pêches prohibées entraînent non seulement la surexploitation du lac et de ses affluents, mais également la destruction de l'habitat

du poisson et de l'ensemble de cet écosystème.

C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place de mesures préventives telles que : la réactivation des services de l'Etat dans la mise en application de la législation ainsi qu'un suivi régulier et permanent pour arrêter l'hémorragie avant une restructuration intégrale du secteur de la pêche dans le pays.

Contrairement à d'autre pays de l'Afrique de l'ouest où le secteur de la pêche est très actif et très développé,

la pêche en RDC en général et au lac Maï-Ndombe en particulier ne contribue pas financièrement au budget de l'Etat et laisse encore sa population très dépendante des importations de poissons, ce qui est un comble.

Perspectives

Il serait important pour le gouvernement de mettre en place dans les jours à venir :

- les structures adéquates de financement des pêcheurs ;
- d'aménager de façon participative des ports de pêche avec des infrastructures adéquates ;
- de doter la région de moyens de transport adaptés aux conditions du milieu et sécurisant au mieux la qualité des produits ;
- de mettre en place un dispositif de contrôle de la qualité des poissons avant et après transformation ;
- de construire des infrastructures sociales de base pour assurer à la population riveraine un environnement bio physique de qualité ;
- d'animer des séances de sensibilisation de la population en éducation environnementale afin qu'elle s'approprie la conservation de cet écosystème très important ;
- de diversifier les activités économiques pour permettre à cette population d'accroître ses revenus;
- de rendre effectif la participation et la responsabilisation des communautés locales et organisations socio professionnelles de pêcheur dans la conception, l'exécution, le contrôle et le suivi des activités de pêche.
- de mettre en place des politiques visant à protéger les pêcheurs qui restent acteurs principaux d'une filière très pauvre et même en voie d'appauvrissement vu la surexploitation patente.

5. Conclusion

L'analyse de l'état actuel de la filière poisson au sud du lac Maï-Ndombe nous révèle certaines informations capitales permettant aux parties prenantes de tous les niveaux d'intervention de prendre les mesures nécessaires à l'amélioration du bien-être de la communauté. Sur le plan juridique, le

cadre législatif réglementant actuellement la pêche en RDC date de 1937 et sera remplacé dans un court délai par le Code de la Pêche et de l'Aquaculture en RDC en voie d'adoption à l'Assemblée Nationale. Pour la région de Maï-Ndombe en plus de cette nouvelle loi nationale, le gouvernement provincial du Bandundu vient de mettre en place un Vade-Mecum de pêche qui devrait servir de guide et d'orientation pour la pratique de la pêche dans la province. Malgré ces différentes initiatives, beaucoup reste à faire dans l'application de ces lois sur la pêche. Le service public ne fonctionne pas ou presque pas. Cela nécessite de la part du gouvernement central et provincial la mise en place d'une bonne politique de pêche visant à préserver les écosystèmes aquatiques en général et à exploiter durablement les ressources halieutiques. Ces politiques doivent être appuyées par des mesures supplémentaires sur la pratique de la pêche ainsi que sur la mise en place réelle de services permanents pour la sensibilisation, la formation et l'information des acteurs, le suivi et le contrôle de l'exploitation de ressources du lac et de ses rivières. La politique de cogestion entre le gouvernement et la population locale doit être effective tel que le prévoient les nouvelles lois (ex : le principe de la surveillance participative titre 3 du code de pêche et de l'aquaculture). Cela afin de préserver les ressources halieutiques et permettre à toutes les parties prenantes de trouver intérêt à une nouvelle exploitation durable.

Remerciements

Les auteurs remercient tous les membres du Projet WWF Ndjamba Djale d'appui à la cogestion des ressources halieutiques sur le lac Maï-ndombe pour leur accueil et soutien permanent sur le terrain ainsi que tous les pêcheurs et leurs représentants, acteurs essentiels de ce projet qui ont fortement contribué à la collecte des données indispensables à notre travail.

Bibliographie

Agro campus ouest, 2010 - Etat des lieux et perspectives de la filière Thon Rouge en méditerranée, Rennes, 47 p.

Audette R., Lariviere S., Martin F., 1995 - Analyse de filière dans le secteur Agro- alimentaire. Guide de

réalisation d'une étude de filière, Agence Canadienne de développement internationale (ACDI), 55 p.

Bikanza F., 2012 - Rapport de stage de formation professionnelle sur le métier de la pêche et transformation des produits halieutiques dans les pêcheries de Nkolobeke et Bongemba, Kinshasa, 17 p.

Bokbele D., 2012 - Rapport de stage de formation professionnelle sur le métier de la pêche et transformation des produits halieutiques au lac Maï-Ndombe, Kinshasa, 21 p.

Broutin C., 2000 - Aperçu de la filière halieutique au Sénégal, Dakar, 23 p.

Griffon, M., 2001 - Filières agroalimentaires en Afrique. Comment rendre le marché efficace? CIRAD, 314 p.

Hugon P., 1988 - L'industrie agro-alimentaire. Analyse en termes de filières, In: Tiers-Monde, tome 29 n°115, 665-693.

Kifunsia C., 2008 - Projets de loi portant code de pêche et de l'Aquaculture en République Démocratique du Congo FAO, 30 p.

Kinkela S., 2009 - Rapport final de l'étude de la filière manioc dans les provinces de Kinshasa et Bas-congo, Faculté des Sciences Agronomiques, Département d'Economie Agricole (Kinshasa Unikin), 145 p.

Ministère de l'agriculture, pêche et élevage, 2008 - Rapport national d'investissement, Kinshasa, 11 p.

Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature, Eaux et Forêt, 2006 - Programme d'Action National (PAN) de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation, 65 p.

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts et PNUD, 2006 - Identification et Evaluation des Besoins en Renforcement de Capacité pour la Gestion de l'Environnement en République Démocratique Congo (Synthèse des rapports thématiques intérimaires : biodiversité, désertification & déforestation et changement

climatique), Rapport de Consultation, Kinshasa, 92 p.

Ministère du plan, 2005 - Monographie de la province du Bandundu, Kinshasa, 10-30.

Ministère du plan, 2006 - Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), Kinshasa, 152 p.

Mpanzu B., 2012 - Commercialisation des produits vivriers paysans dans le Bas-congo contrainte et stratégies des acteurs, Université de LIEGE-Gembloux Agro-BioTech (Belgique), 204 p.

Razanakoto G., 2008 - Pêche traditionnelle VEZO et gestion des ressources marines et côtière du littoral occidental de Madagascar, Ecole Supérieur des Sciences Agronomiques Département des Eaux et Forêts (Antananarivo), 130 p.

Senadep, 1984 - Rapport sur le développement et l'aménagement du lac Maï-Ndombe et ses affluents, FAO Rome, 45 p.

Senadep, 2002 - Informations générales sur les principales zones de pêche Ministère de l'Agriculture, Pêche et élevage (Kinshasa), 37 p.

Sophie, L., 2006 - Etude du poids socio-économique de la filière pêche dans le quartier maritime de Bayonne, AGROCampus (Rennes), 84 p.

Souleymane, Z., 2003 - Exploitation durable des ressources halieutiques de l'éco-région marine ouest Africaine dans le contexte de relation ACP-EU, Bruxelles, 8 p.

Terpend, N., 1997 - Guide pratique de l'approche filière. Le cas de l'approvisionnement et de la distribution des produits alimentaires dans les villes, FAO DT/18-97F, « Programme «Approvisionnement et distribution alimentaires des villes», 10 p.

WWF, 2010 - Projet d'appui à la cogestion des ressources halieutiques sur le lac Maï-Ndombe, Belgique, 33-37 p.

Yiriwa C., 2001 - Etude pour la promotion des filières agro-industrielle, analyse de l'état de la filière poisson, Bamako, 39 p.

<http://ccn.viabloga.com/news/carte-postale-du-district-de-mai-ndombe-bandundu-rd-du-congo>

http://mormyrids.lifedesks.org/files/mormyrids/Poll_1939.pdf

<http://www.scribd.com/doc/34960470/8/>

http://www.berger-media.info/articleView.php?category_id=10&article_id=31

http://www.fao.org/fishery/countrysector/FI-CP_ML/fr